
DOMAINE :	Ressources humaines	En vigueur le :	17 avril 2020
TITRE :	Plan de cheminement professionnel pour les membres du personnel non-syndiqués	Révisée le :	

Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.

*Les membres de l'Association des directions et des directions adjointes du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (ADNEO) ne sont pas assujettis à cette politique et à la directive administrative qui en découle.

PRÉAMBULE

Le Plan de cheminement professionnel des membres du personnel non-syndiqués est un processus andragogique continu fondé sur la confiance, la transparence et le respect mutuel. Le plan vise à :

- promouvoir l'excellence;
- améliorer le rendement du membre du personnel et la qualité des services offerts;
- identifier les besoins de perfectionnement du membre du personnel;
- permettre au Conseil d'atteindre ses buts et objectifs;
- promouvoir la communication entre le membre du personnel et son superviseur immédiat, et entre l'employé et la clientèle qu'il dessert;
- encourager et responsabiliser le membre du personnel à s'améliorer de façon continue; et
- fournir un rapport annuel du suivi.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Le Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE) met en place pour les membres du personnel non-syndiqués débutants ou permanents, un plan de cheminement professionnel qui permet de poser un regard sur le cheminement professionnel de l'employé afin d'en analyser les points forts et de cibler les défis à relever dans le but d'apporter certaines améliorations.